

| BSIF-56 | 91.000 à 95.000 | TABLEAUX PROVINCIAUX | |
|---|-----------------|----------------------|---|
| But : | | | |
| Déclarer les données par province et selon la catégorie d'affaires. | | | |
| Observations générales : | | | |
| <p>Les colonnes 01 à 12 des tableaux provinciaux doivent être remplies d'après le lieu de résidence actuel du titulaire de certificat individuel. Pour les colonnes 18 (À l'étranger) et 20 (Total), fournir des données sur les polices souscrites et tenir compte des autres tableaux de l'état annuel. Pour plus de des détails sur ces colonnes et sur la colonne 13 (« Divers »), se reporter aux instructions ci-dessous.</p> <p>Les instructions et les indications de validation des données qui suivent ont été émises par la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), qui en a coordonné la révision avec les autres provinces et a demandé au BSIF d'intégrer les tableaux provinciaux (anciennement BSIF-195) au formulaire de l'état annuel BSIF-56. Pour toute question au sujet de ces pages et des instructions y afférentes, veuillez communiquer avec la CSFO.</p> | | | |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| Toutes | 01 à 12 | | Données provinciales - Les tableaux provinciaux doivent être remplis d'après le lieu de résidence actuel du titulaire de certificat individuel, peu importe si la police a été émise au Canada ou à l'étranger. Les données relatives aux primes acceptées et cédées doivent également être prises en compte aux lignes pertinentes. De même, toutes les prestations versées et à verser doivent être déclarées selon la province ou le territoire de résidence. |
| Toutes | 13 | | <p>Divers – Inscrire ici les opérations visant des titulaires de certificat qui ne résident plus au Canada. Toutefois, les opérations avec un titulaire de certificat qui arrive au Canada doivent être déclarées selon la province de résidence et à la colonne « À l'étranger ». Prévoir une entrée négative de compensation à la colonne « Divers ».</p> <p>Le total des colonnes 01 à 13 doit correspondre au montant des polices souscrites « au Canada ».</p> |

| BSIF-56 | 91.000 à 95.000 (suite) | | TABLEAUX PROVINCIAUX |
|----------------|------------------------------------|--------|---|
| Ligne | Col | Renvoi | Instructions |
| Toutes | 18 | | <p>À l'étranger</p> <p>Tous les certificats souscrits à l'étranger doivent être déclarés ici.</p> <p>Si une société canadienne n'est pas autorisée à souscrire des polices à l'étranger, ne rien inscrire, sauf peut-être en ce qui touche les acceptations en réassurance.</p> |
| Toutes | 20 | | <p>Total</p> <p>Les montants déclarés ici doivent correspondre à ceux des autres tableaux de l'état annuel. La liste des renvois pertinents figure à la page suivante.</p> |

| BSIF-56 | 91.000 | PRIMES SOUSCRITES | |
|--|---------------|--------------------------|--|
| But : | | | |
| Identifier les provinces/territoires où la société est autorisée à exercer des activités et fournir des données sur les primes souscrites à l'échelle provinciale. | | | |
| Observations générales : | | | |
| Les données doivent correspondre à celles de la page 40.010. | | | |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 000 | Toutes | | Écrire « Oui » ou « Non » dans chacune des colonnes 01 à 14, selon que la société détenait ou non un permis délivré par la province ou le territoire en question à la fin de l'exercice. |
| 001 | Toutes | P 40.010 | Contrats d'assurance-vie Directes - doit correspondre à la colonne 01, ligne 009, page 40.010. |
| 003 | Toutes | P 40.010 | Cessions - doit correspondre à la colonne 01, ligne 029, page 40.010. |
| 004 | Toutes | P 40.010 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 001 moins ligne 003 et au montant indiqué à la colonne 01, ligne 039, page 40.010. |
| 041 | Toutes | P 40.010 | Certificats de rente Directes - doit correspondre à la colonne 02, ligne 009, page 40.010. |
| 043 | Toutes | P 40.010 | Cessions - doit correspondre à la colonne 02, ligne 029, page 40.010. |
| 044 | Toutes | P 40.010 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 041 moins ligne 043 et au montant indiqué à la colonne 02, ligne 039, page 40.010. |

| BSIF-56 | | 91.000 (suite) | PRIMES SOUSCRITES |
|----------------|--------|---------------------------|--|
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 081 | Toutes | P 40.010 | <p>Certificats d'assurance contre les accidents et la maladie</p> <p>Directes - doit correspondre à la colonne 04, ligne 009, page 40.010.</p> <p>Cessions - doit correspondre à la colonne 04, ligne 029, page 40.010.</p> <p>Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 081 moins ligne 083 et au montant indiqué à la colonne 04, ligne 039, page 40.010.</p> |
| 091 | Toutes | P 30.060 | <p>Autres fonds</p> <p>Les revenus doivent correspondre à la colonne 06, ligne 024, page 30.060.</p> |

| | | | |
|---|-----------------------------|----------|--|
| BSIF-56 | 92.000/92.040/92.080 | | PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE CERTIFICAT VERSÉES ET ENCOURUES |
| But : | | | |
| Fournir des données provinciales sur les prestations versées et encourues aux titulaires de certificats d'assurance-vie, de rentes et d'assurance contre les accidents et la maladie. | | | |
| Observations générales : | | | |
| Les données doivent correspondre à celles de la page 40.020. | | | |
| 92.000 | | | Certificats d'assurance-vie |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 009 | Toutes | P 40.020 | Directes - doit correspondre au total des lignes 019 et 29, colonne 01, page 40.020. |
| 013 | Toutes | P 40.020 | Cessions - doit correspondre à la colonne 01, ligne 029, page 40.020. |
| 019 | Toutes | P 40.020 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 009 moins ligne 013 et au montant indiqué à la colonne 01, ligne 019, page 40.020. |
| 92.040 | | | Certificats de rente |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 049 | Toutes | P 40.020 | Directes - doit correspondre au total des lignes 019 et 029, colonne 02, page 40.020. |
| 053 | Toutes | P 40.020 | Cessions - doit correspondre à la colonne 02, ligne 029, page 40.020. |
| 059 | Toutes | P 40.020 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 049 moins ligne 053 et au montant indiqué à la colonne 02, ligne 019, page 40.020. |

| | | | |
|----------------|-------------|---|--|
| BSIF-56 | | 92.000/92.040/92.080 (suite) | PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE CERTIFICAT VERSÉES ET ENCOURUES |
| 92.040 | | | Certificats d'assurance contre les accidents et la maladie |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 089 | Toutes | 40.020 | Directes - doit correspondre au total des lignes 019 et 029, colonne 04, page 40.020. |
| 093 | Toutes | 40.020 | Cessions - doit correspondre à la colonne 04, ligne 029, page 40.020. |
| 099 | Toutes | 40.020 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 089 moins ligne 093 et au montant indiqué à la colonne 04, ligne 019, page 40.020. |

| BSIF-56 | | 93.000 | PARTICIPATIONS AUX TITULAIRES DE CERTIFICATS |
|---|--------|---------------|---|
| But : Fournir des renseignements provinciaux sur les participations aux titulaires de certificat. | | | |
| Observations générales : Les données doivent tenir compte des participations aux titulaires de certificats avant la prise en compte de la fluctuation de la provision pour remboursement de participations et correspondre à celles des lignes 060 à 079, pages 40.010. | | | |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 001 | Toutes | P 40.010 | Certificats d'assurance-vie Directes - doit correspondre à la colonne 01, ligne 069, page 40.010. |
| 003 | Toutes | P 40.010 | Cessions - doit correspondre à la colonne 01, ligne 071, page 40.010. |
| 004 | Toutes | P 40.010 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 01 moins ligne 03 et au montant indiqué à la colonne 01, ligne 079, page 40.010. |
| 041 | Toutes | P 40.010 | Certificats de rente Directes - doit correspondre à la colonne 02, ligne 069, page 40.010. |
| 043 | Toutes | P 40.010 | Cessions - doit correspondre à la colonne 02, ligne 071, page 40.010. |
| 044 | Toutes | P 40.010 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 041 moins ligne 043 et au montant indiqué à la colonne 02, ligne 079, page 40.010. |
| 081 | Toutes | P 40.010 | Certificats d'assurance contre les accidents et la maladie Directes – doit correspondre à la colonne 04, ligne 069, page 40.010. |
| 083 | Toutes | P 40.010 | Cessions – doit correspondre à la colonne 04, ligne 071, page 40.010. |
| 084 | Toutes | P 40.010 | Nettes - doit correspondre au résultat de la ligne 081 moins ligne 083 et au montant indiqué à la colonne 04, ligne 079, page 40.010. |

| BSIF-56 | 94.000 | CONCILIATION DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE (DIRECTE) | |
|---|---------------|---|---|
| But : Fournir des renseignements provinciaux sur la conciliation des polices d'assurance. | | | |
| Observations générales : Les données doivent correspondre à celles des pages 50.010 et 50.20. (Directe) | | | |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 001 | Toutes | P 50.010 | Montant Au début de l'exercice - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 001, colonne 02. |
| 002 | Toutes | P 50.010 | Nouvelles émissions - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 002, colonne 02. |
| 003 | Toutes | P 50.010 | Toutes autres additions - doit correspondre au total des montants indiqués à la page 50.010, lignes 003+004+005+006+007, colonne 02. |
| 004 | Toutes | P 50.010 | Total - doit correspondre uniquement aux nouvelles polices souscrites et au total des lignes 002 et 003. |
| 005 | Toutes | P 50.010 | Décès - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 020, colonne 02. |
| 006 | Toutes | P 50.010 | Échéance - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 021, colonne 02. |
| 007 | Toutes | P 50.010 | Rachat - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 024, colonne 02. |
| 008 | Toutes | P 50.010 | Déchéance - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 025, colonne 02. |
| 009 | Toutes | P 50.010 | Toutes autres déductions - doit correspondre au total des montants indiqués à la page 50.010, lignes 022+023+027+028, colonne 02. |

| BSIF-56 | | 94.000 (suite) | CONCILIATION DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE (DIRECTE) |
|---------|--------|-------------------|---|
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 010 | Toutes | P 50.010 | Total des cessations - doit correspondre au total des montants indiqués aux lignes 005+006+007+008+009 et à celui indiqué à la page 50.010, ligne 039, colonne 02. |
| 011 | Toutes | P 50.010 | Réévaluation des devises - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 040, colonne 02. |
| 012 | Toutes | P 50.010 | À la fin de l'exercice - doit correspondre aux lignes 001+004-010+011 et au montant indiqué à la page 50.010, ligne 049, colonne 02. |
| 013 | Toutes | P 50.020 | Nettes en vigueur à la fin de l'exercice - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.020, ligne 002, colonne 04. |
| 021 | Toutes | P 50.010 | Nombre de certificats d'assurance-vie (directe) Au début de l'exercice - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 001, colonne 01. |
| 022 | Toutes | P 50.010 | Nouvelles émissions - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 002, colonne 01. |
| 023 | Toutes | P 50.010 | Toutes autres additions - doit correspondre au total des montants indiqués à la page 50.010, lignes 003+004+005+006+007, colonne 01. |
| 024 | Toutes | P 50.010 | Total - doit correspondre uniquement aux nouvelles polices souscrites et au total des lignes 022 et 023. |
| 025 | Toutes | P 50.010 | Décès - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 020, colonne 01. |
| 026 | Toutes | P 50.010 | Échéance - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 021, colonne 01. |
| 027 | Toutes | P 50.010 | Rachat - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 024, colonne 01. |
| 028 | Toutes | P 50.010 | Déchéance - doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 025, colonne 01. |

| BSIF-56 | | 94.000 (suite) | CONCILIATION DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE (DIRECTE) | |
|---------|--------|-------------------|--|--|
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions | |
| 029 | Toutes | P 50.010 | Toutes autres déductions - doit correspondre au total des montants indiqués à la page 50.010, lignes 022+023+027+028, colonne 01. | |
| 030 | Toutes | P 50.010 | Total des cessations - doit correspondre au total des lignes 025+026+027+028+029 et au montant indiqué à la page 50.010, ligne 039, colonne 01. | |
| 032 | Toutes | P 50.010 | À la fin de l'exercice - doit correspondre aux lignes 021+024-030 et au montant indiqué à la page 50.010, ligne 049, colonne 01. | |
| 033 | Toutes | P 50.010 | Nettes en vigueur à la fin de l'exercice – le montant total déclaré doit correspondre au montant indiqué à la page 50.010, ligne 049, colonne 01. | |

| BSIF-56 | 95.000 | FONDS DISTINCTS ET CONTRATS À CAPITAL VARIABLE - RÉSUMÉ | |
|---|---------------|--|---|
| But : | | | |
| Fournir des renseignements provinciaux sur les fonds distincts et les contrats à capital variable. | | | |
| Observations générales : | | | |
| Les renseignements doivent correspondre à ceux du formulaire BSIF-85 (formulaire de l'état annuel sur les fonds distincts). | | | |
| La ventilation provinciale doit reposer sur le lieu de résidence des titulaires de contrat d'assurance variable. | | | |
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 001 | Toutes | 00.009 | Contrats à capital variable Le tableau doit porter tous les fonds distincts offerts à des investisseurs particuliers sous forme de contrats d'assurance à capital variable. Fonds au début de l'exercice - doit correspondre au montant indiqué à la page 00.009, ligne 099, colonne 02. |
| 002 | Toutes | 00.009 | Revenu de placements net – doit correspondre au montant indiqué à la page 00.009, ligne 099, colonne 06 plus la réévaluation des devises inscrite à la page 00.009, ligne 099, colonne 08. |
| 003 | Toutes | 00.009 | Affectations des primes et des provisions mathématiques - doit correspondre à la page 00.009, ligne 099, colonne 03. |
| 004 | Toutes | 00.009 | Autres - Ne rien inscrire |
| 005 | Toutes | 00.009 | Transfert d'autres fonds – doit comprendre tous les « transferts » dans le fonds déclaré à la page 00.009, ligne 099, colonne 05. |

| BSIF-56 | | 95.000 (suite) | FONDS DISTINCTS ET CONTRATS À CAPITAL VARIABLE – RÉSUMÉ |
|----------------|--------|---------------------------|---|
| Ligne | Col. | Renvoi | Instructions |
| 006 | Toutes | 00.009 | Retraits - doit comprendre tous les « retraits » du fonds déclaré à la page 00.009, ligne 099, colonne 04. |
| 007 | Toutes | 00.009 | Prestations - doit comprendre toutes les prestations payées par le fonds déclaré à la page 00.009, ligne 099, colonne 04 plus les participations versées, déclarées à la page 00.009, ligne 099, colonne 07. |
| 008 | Toutes | 00.009 | Transfert à d'autres fonds - doit comprendre tous les « transferts » qui ont été retirés du fonds déclaré à la page 00.009, ligne 099, colonne 05. |
| 009 | Toutes | | Total partiel - doit correspondre aux lignes 002+003+004 +005-006-007-008. |
| 010 | Toutes | 00.009 | Solde à la fin de l'exercice - doit correspondre au total des lignes 001 et 009 et au montant indiqué à la page 00.009, ligne 099, colonne 09. |